

Avis de publicité et de mise en concurrence pour une offre de restauration ambulante dans le cadre de la Fête Nationale

Direction Culture, Sport et
Initiatives locales

Dossier suivi par :

Antoine, PESTEL

Vieassociative@mairie-coueron.fr

02 40 38 51 64

La Ville de Couëron, commune de plus de 24 000 habitants, organise un évènement festif dans le cadre de la fête nationale le samedi 11 juillet 2026 situé en bord de Loire.

Cet évènement tout public, à rayonnement métropolitain accueillera en soirée, des activités musicales (Fanfares, concerts, DJ sets) et un spectacle pyrotechnique sera tiré depuis l'île de la Liberté.

La Ville propose des emplacements destinés aux commerces de bouche non sédentaires, sous les conditions suivantes :

4 (quatre) stands ou véhicules ambulants proposant de la restauration rapide seront autorisés à prendre place et à assurer une activité économique dans le cadre de cet évènement.

La Ville, en vue de permettre le bon déroulement de cette activité :

- Met à disposition des usagers un espace de convivialité pourvu de tables, chaises, bancs.
- Assure le raccordement électrique aux stands/camions.
- Assure la gestion des déchets sur le site de la manifestation
- Attribue un emplacement spécifique en fonction des contraintes technique, logistiques, programmatiques.

Les opérateurs économiques devront être autonomes dans la mise en place et leurs activités. Il est demandé aux candidats de s'assurer d'être :

- Autonome dans la mise en place de leurs stands ou camions.
- Autonome dans la logistique et le matériel inhérent à leurs activités.
- D'avoir la capacité d'assurer un service calibré au besoin de la restauration sur une manifestation de type « grand rassemblement ».
- De respecter les conditions d'exploitation indiquées dans le cahier des charges.

1. Durée d'exploitation

Du samedi 11 juillet au dimanche 12 juillet.

2. Horaires d'exploitation

Installation de la restauration sur les emplacements prévus entre de 16h et 19h le samedi 11 juillet 2026.

Les horaires de la manifestation : 19h - 01h00.

Pas de vente autorisée avant le début de la manifestation.

La vente d'alcool est strictement interdite après 00h30.

Mairie de Couëron

8 place Charles de Gaulle
BP 27 – 44220 Couëron

02 40 38 51 00

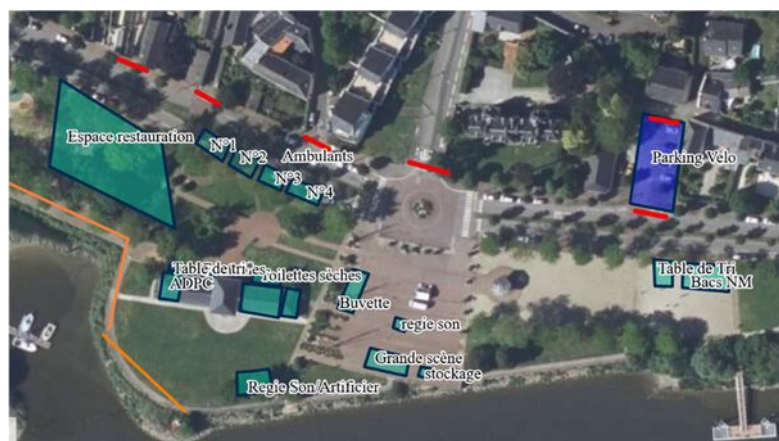
contact@mairie-coueron.fr

www.ville-coueron.fr

A partir de 00h30, les équipes techniques débuteront le démontage de la manifestation et des éléments scéniques dans l'espace public (barrières, stands, tables, chaises, etc..).

A 01h00, il est demandé de cesser toute activité de vente.

3. Lieux d'exploitation



- Quai du commandant Lucas
Emplacement pourvu d'un point d'alimentation en électricité.
Un point d'eau partagé est disponible à proximité.

4. Droits d'occupation :

Aucun droit d'occupation du domaine public ne sera demandé dans le cadre de la manifestation susmentionnée.

5. Candidatures :

Les candidats doivent répondre aux critères d'appréciation précisés dans la fiche de candidature ;

Ils doivent remettre un dossier de candidature contenant les informations suivantes :

- La fiche de candidature accompagnée des pièces justificatives ;

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte pour l'attribution des emplacements ;

Le dossier de candidature doit être transmis à la Ville au plus tard **le lundi 27 avril 2026** :

Sous format informatique :

- Par mail à l'adresse : vieassociative@mairie-coueron.fr

Sous format papier :

- A l'accueil de l'Hôtel de Ville de Couëron, 8 place Charles de Gaule, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- Par courrier (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Madame le Maire – Ville de Couëron
Service vie associative et initiative

8 place Charles de Gaulle
44220 Couëron

Les dossiers seront étudiés par la Ville début mai ; réponse apportée aux candidats le jeudi 07 mai.

6. Contacts :

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le 02 40 38 51 64 ; avis rendu public sur le site internet de la Ville de Couëron (www.ville-coueron.fr) et affiché en mairie.